



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 JUIN 2022

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REVITALISATION

**Société publique locale gestion aménagement et construction (GAC) : entrée au capital de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais, approbation des modifications statutaires et du pacte d'actionnaires**

N°2022-183

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	<b>123</b>
Nombre de présents	<b>59</b>
Nombre de pouvoirs	<b>14</b>
Votants	<b>73</b>
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick RIEHL	

L'an 2022, le 27 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni à Saint-Rémy-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

### Étaient Présents :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Alette LEBIHAN (ANET) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAI) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLA.GES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAI) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPOND (MARCHEZAI) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAI) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ;

Avis de réception du Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2021-183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022  
Affichage : 07/07/2022

Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS).

**Absent(s)/Excusé(s) :**

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Sylvie DAGUET (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

**Pouvoir(s) :**

Mme Caroline VABRE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) donne pouvoir à M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Louis JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) donne pouvoir à Mme Christine RENAUD-MARECHAL (ECLUZELLES).

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

### **Il a été exposé que,**

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est actionnaire de la société publique locale Gestion Aménagement et Construction (SPL GAC) aux côtés de la commune de Dreux. Les deux collectivités détiennent respectivement 20 % et 80 % du capital social de la société et bénéficient, au conseil d'administration, d'un représentant pour l'Agglomération et de quatre représentants pour la ville de Dreux.

La SPL GAC intervient principalement dans le domaine de l'aménagement et de la construction et a sollicité l'Agglomération pour qu'elle se prononce sur le projet de modifications statutaires adoptées lors du conseil d'administration du 25 avril dernier. Cette modification est justifiée par le souhait de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais d'intégrer la SPL GAC et un toilettage réglementaire des statuts de la SPL.

La commune de Châteauneuf-en-Thymerais a fait part de sa volonté d'intégrer la SPL GAC pour lui confier des missions d'aménagement urbain dans le cadre la lutte contre l'habitat indigne, missions pour lesquelles elle n'a pas la capacité de mobiliser de ressources au sein de ses services.

Le Conseil d'administration de la SPL GAC a approuvé l'entrée au capital de la commune lors de sa séance du 25 avril dernier par cession d'actions de la commune de Dreux au bénéfice de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais. Cette acquisition de parts sociales interviendra au prix de 3 380.48 € correspondant à deux actions et à une détention de 2% du capital social.

Les modalités d'entrée au capital de la Commune sont réglées dans le cadre d'un pacte d'actionnaires. Le projet de Pacte d'associés prévoit notamment que, sauf accord contraire des Parties, la Commune de Châteauneuf-en-Thymerais s'engage à se retirer de l'actionnariat de la SPL « gestion aménagement construction » à l'achèvement des opérations et missions qu'elle aura confiées à la société.

Les Parties ont convenu que cette sortie de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais de l'actionnariat de la société interviendra par voie de cession des actions dont elle sera devenue propriétaire à la commune de Dreux pour un prix par action calculé comme suit :

<b>Capitaux propres ÷ Nombre d'actions</b>
--

Le transfert de propriété des actions qui seront acquises par la commune de Châteauneuf-en-Thymerais n'interviendra qu'après réalisation de ces conditions au jour de l'inscription de sa qualité d'actionnaire dans les comptes de la SPL sur justificatif de l'ordre de mouvement correspondant émis par la commune de Dreux.

L'entrée au capital de la commune de Châteauneuf-en-Thymerais aura pour conséquence la modification de la répartition du conseil d'administration

### **Répartition actuelle du capital et des sièges d'administrateurs**

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant Capital	Pourcentage de détention	Sièges au conseil d'administration
Commune de Dreux	800	800 000 €	80%	4
CA du Pays de Dreux	200	200 000 €	20%	1
<b>Total</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>100</b>	<b>5</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2021-183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022  
Affichage : 07/07/2022

## Répartition future du capital et des sièges d'administrateurs

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant Capital	Pourcentage de détention	Sièges au conseil d'administration
Commune de Dreux	798	798 000 €	79.8 %	4
CA du Pays de Dreux	200	200 000 €	20 %	1
Commune de Châteauneuf-en-Thymerais	2	2 000 €	0.2 %	1
<b>Total</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000 000 €</b>	<b>100</b>	<b>6</b>

Les autres modifications statutaires figurent dans le projet de modification des statuts joint au présent rapport et portent principalement sur des précisions apportées à l'objet social de la société afin de sécuriser ses interventions notamment dans le cadre des opérations « Cœur de Ville », sur des mises à jour réglementaires, notamment le recours à la téléconférence pour la réunion des instances et sur l'installation d'une assemblée spéciale des collectivités territoriales et de leur groupement pour les collectivités qui ne disposeraient pas d'une participation au capital leur permettant de disposer d'un siège au Conseil d'administration.

***Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1524-1 et L.1524-5 et suivants.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'**unanimité des suffrages exprimés** :

**ARTICLE 1 : APPROUVE** la modification de la composition du Conseil d'administration de la SPL GAC.


**ARTICLE 2 : APPROUVE** la modification des statuts de la SPL GAC conformément au projet de statuts annexé à la présente délibération.

**Article 3 : DONNE** tout pouvoir au représentant de la Communauté d'agglomération au sein de l'assemblée générale de la SPL GAC pour porter un vote favorable au projet de modifications statutaires et à la nouvelle répartition des sièges d'administrateurs.

**Article 4 : APPROUVE** le pacte d'associés dont le projet est annexé à la présente délibération.

**Article 5 : AUTORISE** le représentant de la Communauté d'agglomération au sein de la SPL GAC à signer le pacte d'associés au nom et pour le compte de l'Agglomération.

Délibéré en séance les jour, moi et an susdits

<p>Acte publié le : 06/07/2022 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p><b>POUR EXTRAIT CONFORME</b> <b>Dreux, le 06/07/2022</b></p>  <p><b>Le Président</b> <b>Gérard SOURISSEAU</b></p>
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2021-183-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022